



PARTAGEZ VOS ACTIONS LOCALES & RÉFLEXIONS

## LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ : COMMENT FAIRE ?

› Appel à contributions ouvert ~~jusqu'au 31 mai 2021~~

**PROLONGÉ JUSQU'AU 30 JUIN 2021**

Les discriminations sont un traitement différencié entre des personnes ou des groupes placés dans une situation comparable, sur la base de leur origine, genre, âge, lieu de résidence, apparence physique, handicap, état de santé, ou de l'un des 18 autres critères définis par la loi. Elles entraînent un accès différencié, voire le nonaccès, à un droit ou un service et constituent un délit.

De plus en plus d'études démontrent que *le fait d'être discriminé·e (dans l'accès au logement, à l'emploi, aux soins, ...) a des effets sur la santé des personnes, physique et mentale* : sentiment d'injustice, atteinte à l'estime de soi, perte de confiance, symptômes dépressifs, renoncement aux soins, troubles du sommeil, addictions... En parallèle, *l'état de santé des personnes, notamment celles souffrant de troubles psychiques, est parfois une cause de discriminations.*

Tout cela participe à créer ou renforcer des inégalités sociales, territoriales ou environnementales de santé.

*Fabrique Territoires Santé recherche des exemples d'actions locales, en préparation d'un Dossier ressources à paraître, destiné aux acteur·rices impliqués dans des dynamiques territoriales de santé.*

› *Votre action pourra être valorisée sous la forme d'une Inspir'action et être publiée sur [notre site](#).*

→ Dans vos actions et stratégies de lutte contre les inégalités de santé, prenez-vous en compte les discriminations ? Lesquelles ? De quelle(s) manière(s) ?

→ Des collectivités ont mis en place des plans de lutte contre les discriminations (ces plans sont obligatoires dans les contrats de ville depuis 2014) ou conduisent des actions pour lutter contre les discriminations. Avez-vous connaissance de telles démarches ? Quelle place y tient la santé ?

Un exemple : une ville organise des formations à destination des professionnel·les pour les alerter sur des pratiques discriminatoires dans l'accompagnement des personnes. Est-ce que les professionnel·les de santé sont impliqués ? Est-ce que les enjeux de santé sont abordés ?

Contactez-nous par mail ou téléphone :

[clementine.motard@fabrique-territoires-sante.org](mailto:clementine.motard@fabrique-territoires-sante.org)

07 78 13 56 37

Pour partager votre expérience, vous pouvez nous transmettre tout document écrit utile (un article, une note de travail, ...) ou compléter cette [fiche-type](#).

--

Fabrique Territoires Santé est une association loi 1901 tête-de-réseau nationale créée en 2012 (anciennement Plateforme nationale de ressources des Ateliers santé ville). Elle vise à :

- soutenir le développement des démarches territoriales de santé (ASV, CLS, CLSM, etc.), dans une perspective de réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé ;
- outiller leurs acteur·rices des démarches territoriales de santé, via des capitalisations thématiques et d'expériences et nos outils de communication ;
- mettre en réseau ces professionnel·les et favoriser les échanges et réflexions lors de rencontres nationales et régionales.

Parmi ses missions, Fabrique Territoires Santé réalise des Dossiers ressources condensant sur des thématiques de promotion de la santé des ressources bibliographiques, un état des lieux des enjeux et politiques publiques et une capitalisation d'actions locales.

Six Dossiers ressources sont déjà parus : dématérialisation et accès aux droits ; alimentation et territoires ; santé mentale et isolement social ; précarité et santé-environnement ; école, promotion de la santé et territoires ; transformations urbaines, habitant·es et santé ([disponibles en ligne](#)).

Fabrique Territoires Santé est soutenue par l'Agence nationale de cohésion des territoires, la Direction générale de la santé et Santé publique France.